



## Achat d'un produit non livré

Par **macar8487**, le **29/09/2010 à 13:02**

Bonjour,rnrnNous avons fait l'achat d'un ensemble de literie dans une enseigne nationalement connue (BUT pour ne pas la citer) le 28 août 2010 (payé comptant).rnrnNous avons demandé à être livré, lors du premier rendez vous personne n'est venu.rnAu second rendez vous, les livreurs nous ont apporté un produit sur trois.rnAujourd'hui, 3ème rendez vous, autre déconvenue. Personne n'est venu.rnInutile de préciser que personne ne nous a prévenu.rnrnLe numéro du magasin est injoignable, malgré nos nombreux appels. rnNous nous sommes déplacés à deux reprises en magasin, cela n'y a malheureusement rien changé. rnrnAujourd'hui, nous envisageons de débiter une procédure judiciaire, car nous nous demandons si nous ne sommes pas en train d'être victime d'une arnaque.rnrnQuelles sont les démarches à faire pour modifier cette situation regrettable ? rnrnMerci par avance.

Par **mimi493**, le **29/09/2010 à 13:59**

Avez-vous une date de livraison dans votre contrat de vente ?

Par **macar8487**, le **30/09/2010 à 10:18**

Non, car dans un premier temps nous avons fait le choix de l'enlever au dépôt par nos propres moyens. rnAu dos, il est stipulé que l'enseigne s'engage à nous livré dans un délai de 60 jours, ce qui je suppose me signifie que je dois attendre un mois de plus ?